

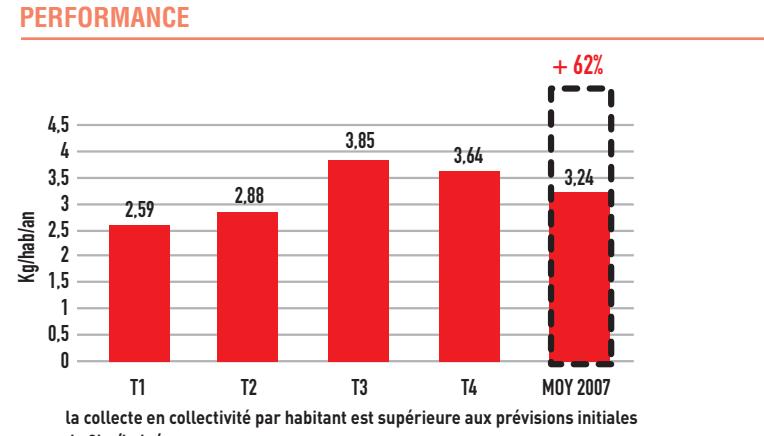
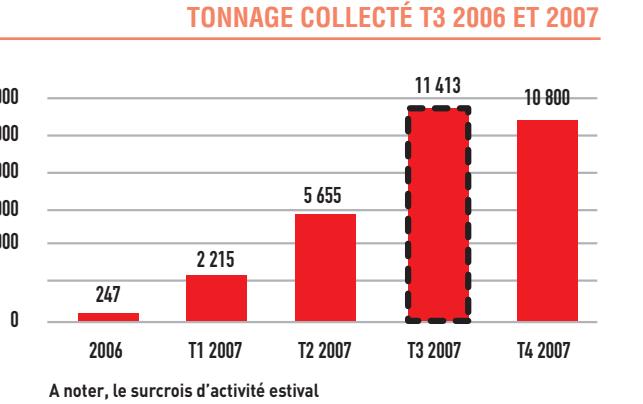
ERP au cœur d'un réseau performant qui assure le respect de ses engagements en France

1. Un réseau consolidé de points de collecte

Garantissant le respect des obligations des producteurs, ERP a pour mission de collecter ces déchets spécifiques sur le territoire national au prorata de la part de marché de ses adhérents, y compris les DOM. Depuis le 15 novembre 2006, date de la mise en place de la filière de collecte sélective des DEEE en France, ERP s'appuie sur un dispositif consolidé et une capilarité importante des points de collecte :

→ A ce jour, ERP a contractualisé avec 132 collectivités locales. 121 sont d'ores et déjà en exploitation.

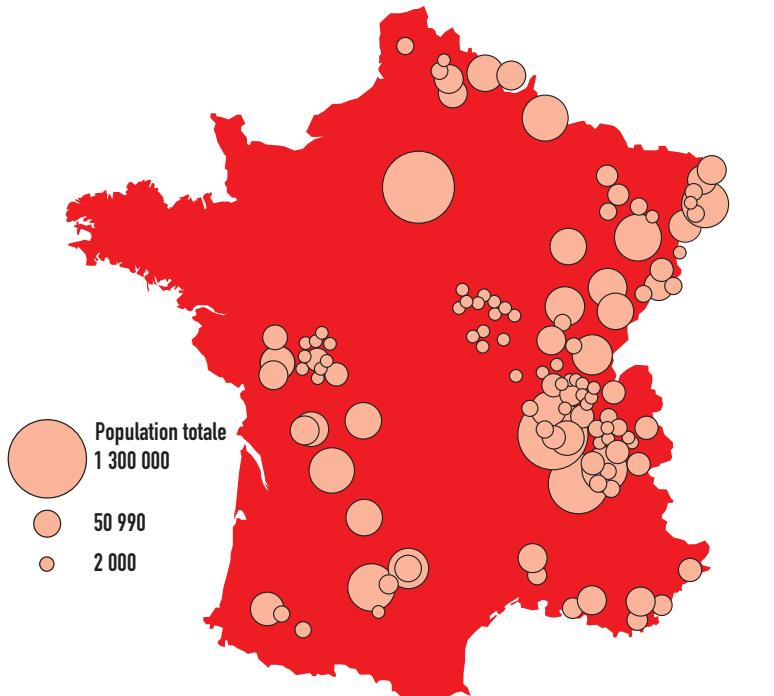
Fin 2007, plus de 32 000 tonnes auront été collectées, ce qui représente une performance moyenne de 3,24 kg par habitant sur l'année, sur les seules collectivités territoriales, hors flux en provenance de la distribution.



Grâce à la confiance de 130 collectivités, soit près de 13 millions d'habitants, qui ont rejoint ERP depuis novembre 2006, ERP est aujourd'hui le seul éco-organisme à avoir atteint ses obligations de collecte dès sa première année d'existence.

Les collectivités partenaires d'ERP ont compris parmi les premières la nécessité et l'intérêt de séparer les DEEE qui jusqu'alors finissaient soit en décharge, soit en incinérateur ou au mieux, dans la benne des ferrailles. Elles ont aménagé leurs déchèteries, communiqué auprès de leurs habitants, ERP leur apporte des services opérationnels de qualité. ERP continuera de poursuivre ses efforts pour une filière DEEE équilibrée et équitable, prenant en compte les obligations et besoins des producteurs, mais également les besoins et contraintes des collectivités.

CARTE DES COLLECTIVITÉS PARTENAIRES ERP PAR POPULATION 2007



ERP offre un service performant et dispose d'un réseau garantissant aux adhérents une totale conformité à la réglementation. Acteur référent de la filière au niveau européen, l'éco-organisme s'inscrit comme un partenaire sérieux s'appuyant sur une forte expertise des mécanismes et procédures de collecte et une volonté d'efficacité.

2. ERP, un prestataire performant pour les collectivités locales

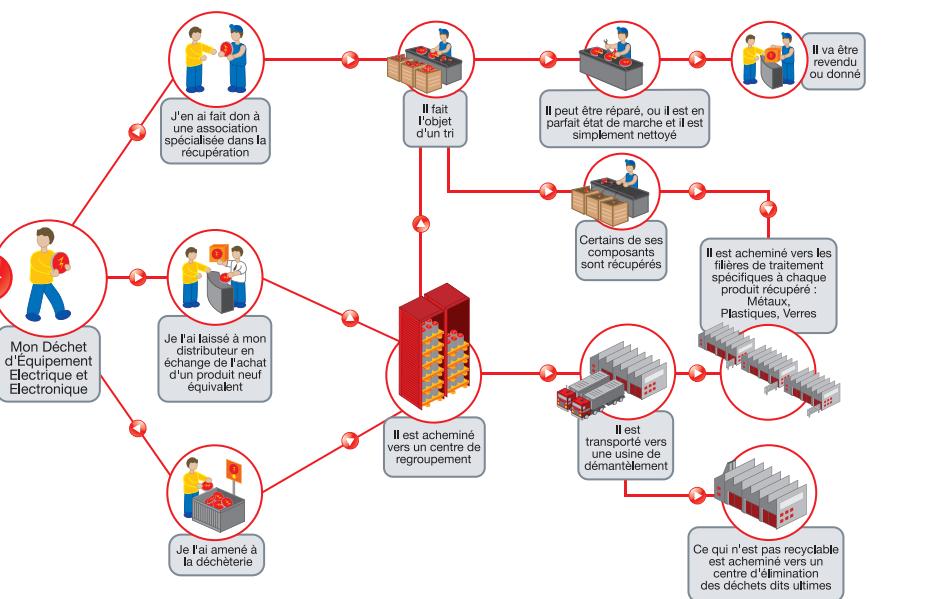
ERP aide les collectivités locales dans leur démarche volontariste de mise à disposition d'une collecte sélective des déchets.

L'éco-organisme offre des services spécialement adaptés :

- Diagnostic des sites pour adapter les moyens à mettre en œuvre
- Mise à disposition des contenants
- Information des personnels
- Mise à disposition d'un interlocuteur local pour suivre le déroulement des opérations
- Enregistrement auprès du centre d'appels
- Informations sur le suivi des DEEE enlevés

Les collectivités locales bénéficient de la prise en charge complète de la collecte et de la valorisation des DEEE déposés en déchèteries. Elles reçoivent un soutien forfaitaire de 1 560 euros par point de collecte et de 20 à 65 euros par tonne de DEEE. Un soutien à la communication est également proposé (20 centimes par habitant la première année).

- La structure mise en place par ERP repose sur un réseau d'opérateurs rigoureusement sélectionnés sur appel d'offres et audités régulièrement pour garantir la conformité et la compétitivité de leurs services.
- Les acteurs de l'économie sociale et solidaire sont largement intégrés à la filière. Ils rénovent, réparent, puis revendent les appareils déjà utilisés. Pour ce faire, ils emploient des personnes en insertion.
- Conformément à la charte de l'OCADE, des outils de communication et d'information ont été développés par ERP à destination de ses différents publics - producteurs, consommateurs, distributeurs, partenaires (...). Des kits de communication exposant aux habitants les enjeux fondamentaux et concrets du tri des DEEE et de la mise en place d'une filière dédiée sont notamment à la disposition des collectivités locales.



ERP France
Valorisation des Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques - DEEE

Rapport d'Activité 2007

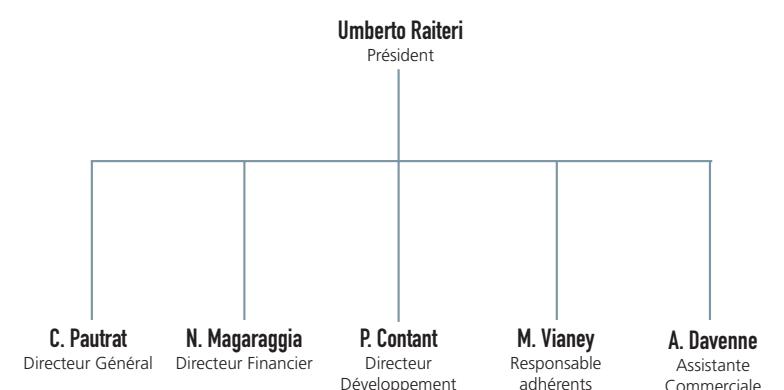
- ▶ **ERP, un éco-organisme au service des producteurs d'Équipements Électriques et Électroniques (EEE) en France et en Europe**

Des obligations légales remplies en France dès la 1^{ère} année grâce à la confiance accordée à ERP par les collectivités locales

1. ERP, premier éco-organisme paneuropéen

ERP, European Recycling Platform, a été créée en 2004 à l'initiative de Braun, Electrolux, Hewlett Packard et Sony, en réponse à l'introduction de la Directive européenne relative aux DEEE. A ce titre, ERP prend en charge les obligations légales de ses adhérents en matière de gestion de Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) au niveau national et européen ; en privilégiant une approche assurant performance, transparence et simplicité.

UNE ÉQUIPE FRANÇAISE STRUCTURÉE COORDONNÉE AU NIVEAU EUROPÉEN



a. Les missions d'ERP

- Délivrer à ses adhérents une totale conformité à la Directive DEEE et son application en France et en Europe en collectant et en traitant des DEEE à hauteur de leurs parts de marché
 - Etablir une dynamique dans l'univers des DEEE bénéficiant aux producteurs et aux consommateurs

b. Les engagements d'ERP

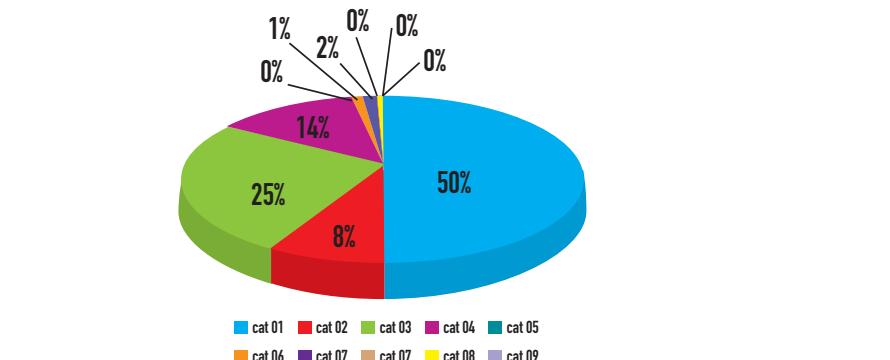
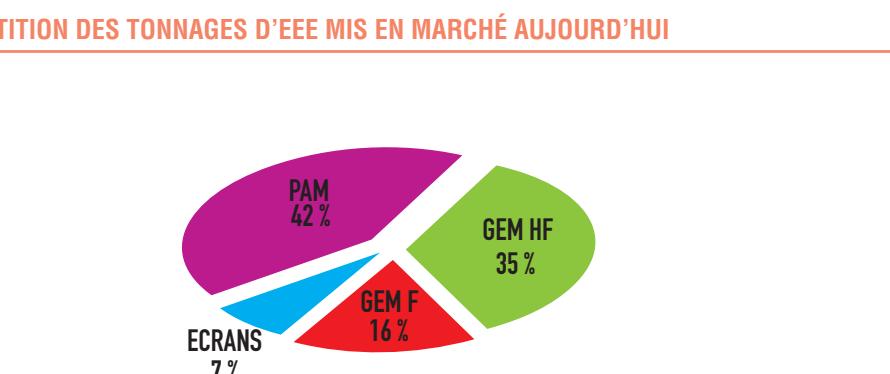
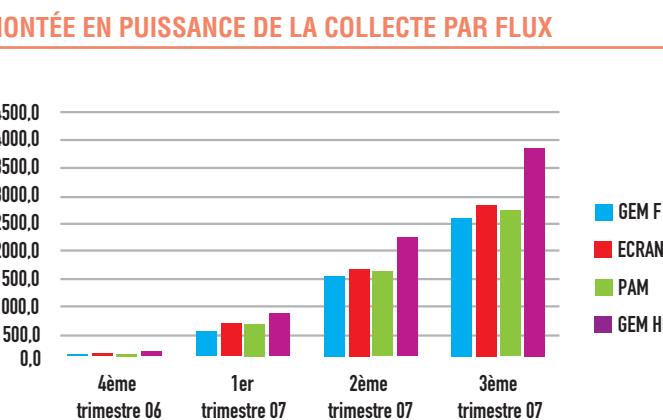
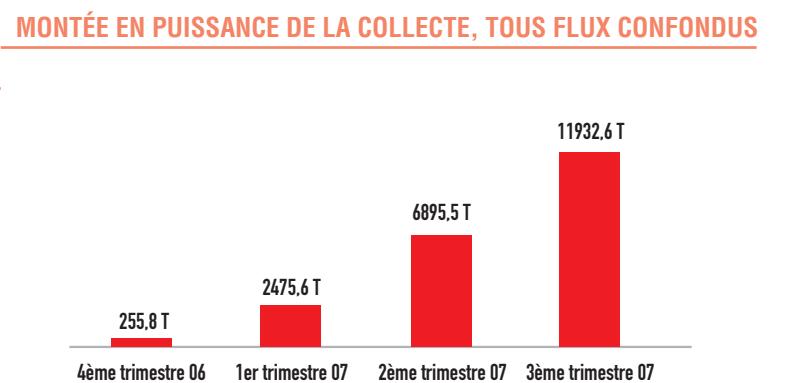
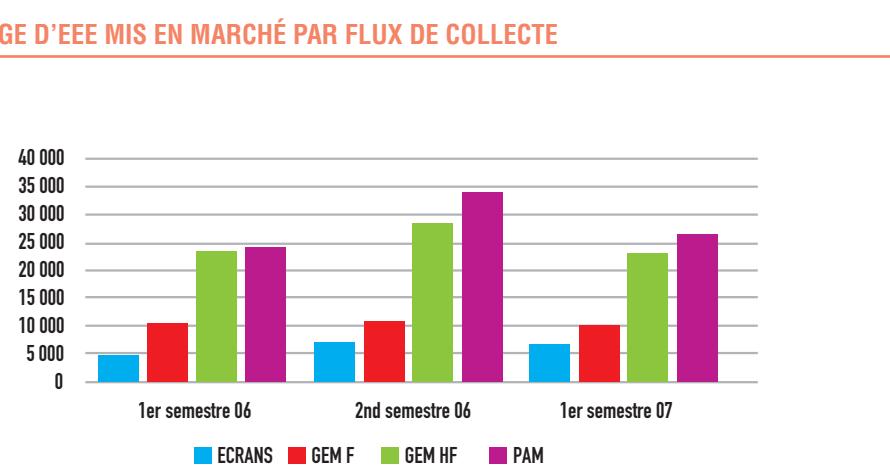
- Favoriser des pratiques environnementales de haute qualité
 - Offrir un rapport coût/service compétitif sur le marché
 - Soutenir l'amélioration constante des process et technologies

La vocation d'ERP est de respecter les politiques de développement durable de ses membres et de contribuer proactivement à leur éco-citoyenneté.

• assure la conformité de plus de 400 producteurs en France...

puis le mois d'août 2006, 400 producteurs ont choisi de confier à l'IRP la mission de les accompagner dans la réalisation de leurs obligations légales en France.

. Depuis la mise en place opérationnelle de la filière le 15 novembre 2006, EBP a collecté plus de 20 000 tonnes de DEEE



plus de 1 000
rents et plus
0 000 tonnes
E collectés, ERP
reconnu comme un
r clef sur le marché
éen

... Et coordonne les démarches de plus de 1 000 producteurs au niveau Européen

puieux de répondre au mieux aux besoins de ses adhérents et de simplifier leur conformité au niveau européen, ERP a développé la solution Europe Plus et coordonne désormais les démarches nécessaires au respect de leurs obligations dans 29 pays d'Europe.

adhésion européenne des producteurs à EPP assure :

- L'obtention d'un diagnostic précis du niveau d'obligations dans toute l'Europe
 - La conformité à la Directive DEEE sur tout le territoire européen via un interlocuteur unique EPP

